

Paris le 15 février 2024

**Avis : La Française Crédit Innovation** (ci-après le « Compartiment » de la SICAV La Française)

Madame, Monsieur,

Vous détenez des actions du Compartiment et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du Fonds a pris la décision de permettre au Compartiment d'utiliser des options sur CDS dans la limite de 15 % de l'actif net.

Cette modification qui sera effective le 21 février 2024 n'est pas soumise à agrément AMF et n'a aucun impact sur la méthode de gestion, les fourchettes maximales d'exposition en vigueur ainsi que sur la stratégie d'investissement et les frais des Fonds qui demeurent inchangés.

Le prospectus et les DIC Priips des Fonds seront modifiés en conséquence. Les autres caractéristiques du Fonds demeurent inchangées.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds disponible sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com).